

Initiatives ministérielles

M. Manley: Et cette décision arrive alors que ces programmes n'ont jamais été aussi nécessaires, en partie à cause de la récession qui a été décrite par le Conference Board du Canada comme la première récession d'origine entièrement canadienne, attribuable aux mesures prises par le gouvernement d'en face.

Une voix: Nous sommes les seuls à avoir connu une récession.

M. Manley: Mon collègue de Stratford dit que nous sommes les seuls à avoir connu une récession. J'ai cité le Conference Board du Canada. Ce n'est pas le Parti libéral qui le dit. Ce sont des économistes de l'extérieur qui disent qu'il s'agit de la première récession à avoir pris naissance au Canada, à cause des mesures prises par le gouvernement canadien. Permettez-moi d'ajouter qu'en 1989, le gouvernement canadien s'est particulièrement employé à maintenir les taux d'intérêt élevés. Pourquoi a-t-il suivi cette orientation en 1989? Parce que le gouvernement d'en face a essayé, en 1988, d'acheter l'issue du scrutin à un moment où la croissance au Canada était d'environ 5 p. 100. Il a réduit les impôts. Il a permis une politique monétaire plus ouverte, et il s'en est suivi une forte inflation en 1989, ainsi que des taux d'intérêt élevés qui ont provoqué la récession de 1990. Que fait le gouvernement à ce sujet? Il réduit les paiements d'aide sociale aux provinces en plafonnant leur augmentation à 5 p. 100.

• (1840)

Non seulement ces programmes sont-ils nécessaires à cause de la récession, mais le gouvernement a aussi entrepris à l'échelle canadienne une réforme de l'assurance-chômage qui s'est traduite par une augmentation du nombre de personnes ayant besoin de l'aide sociale. En outre, pour traiter les nombreuses demandes de statut de réfugié, le gouvernement s'est donné une ligne de conduite tout à fait désespérante: il accepte ceux qui débarquent chez nous pour y chercher asile, mais qui, en attendant la décision au sujet de leur statut de réfugié, sont incapables de travailler au Canada, ce qui les oblige à demander de l'aide sociale.

Qui paie pour cela? Les municipalités qui reçoivent l'aide des provinces. Comme vous le savez, avec ce projet de loi et le projet de loi C-69 qui l'a précédé l'an dernier, l'aide que les provinces devaient recevoir du gouvernement fédéral est plafonnée à 5 p. 100, alors que le gouvernement fédéral est directement responsable de la situation des nécessiteux.

En réalité, ce projet de loi qui s'appelle officiellement la Loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada, devrait plutôt s'intituler la Loi sur le transfert de la dette fédérale. La mesure à l'étude est un stratagème

pour faire croire aux Canadiens que le gouvernement tente de réduire le déficit et la dette alors que, en réalité, il est en train de refiler sa dette aux provinces.

Et voici que le premier ministre, adoptant un comportement disgracieux, s'en va à l'étranger pour laver notre linge sale devant les investisseurs japonais, critiquant le gouvernement ontarien, dont je n'approuve pas les politiques, mais à qui le gouvernement fédéral a transféré cette année un milliard de dollars de sa dette, en une seule année, en plafonnant les versements du RAPC.

Ce que la province et le gouvernement fédéral doivent faire, on ne devrait pas me contredire là-dessus, c'est se concerter au sujet des modalités et de la prestation de l'aide sociale. Donnons aux autorités fédérales un certain rôle dans la conception des programmes pour que la coopération se fasse dans les deux sens. Que des engagements irrévocables soient alors pris pour le financement des programmes convenus.

Ce qui se passe en ce moment, c'est que, d'une part, les provinces dépensent des fonds fédéraux qui sont consentis sans contrôle aucun et sans plafonnement et que, d'autre part, le gouvernement réduit les fonds sans consultation. Pas étonnant que ça ne marche pas.

Ce n'est pas une solution que de refiler la dette aux provinces. La semaine dernière, le ministre des Finances a imputé aux emprunts des gouvernements provinciaux la forte valeur du dollar. Je suis désolé, mais, si le gouvernement fédéral, en diminuant les paiements de transfert pour les études supérieures et la santé et en plafonnant sa participation au RAPC, force les provinces à accroître leur déficit, comment le ministre des Finances peut-il reprocher aux provinces de trop emprunter? Voilà pourquoi il me semble que ce projet est aussi trompeur qu'injuste.

En ce moment, les fédérations éprouvent bien des difficultés dans le monde entier. Le Canada a l'occasion de faire bien fonctionner son régime fédéral, ce qui pourrait servir d'exemple à d'autres fédérations. Voici ce que je propose au gouvernement. Il devrait retirer ce projet ridicule et proposer une concertation aux provinces en disant: « Nous avons un problème. Ce sont les Canadiens, et non le gouvernement fédéral ou les provinces, qui sont aux prises avec ce problème.

Essayons de trouver un moyen de nous attaquer à ce problème tous ensemble, en collaborant. Essayons de trouver des solutions aux difficultés qui se présentent: récession, faiblesse de l'économie, pauvreté et criminalité dans les villes, car bientôt le plus lourd déficit du Canada ne sera pas le déficit financier, déjà énorme, mais celui que représentent les vies humaines gaspillées, les espoirs déçus».